L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 4 MAI.

Réponse d'Alexandre Dumas fils à M. Cuvillier-Fleury.

Dans son discours, en réponse au duc d'Aumale à l'Académie, M. Cuvillier-Fleury avait, paraît-il, attaqué les doctrines de Dumas fils sur le droit du mari à tuer sa femme. Dumas vient de faire imprimer sa dernière œuvre, *La femme de Claude*, précédée d'une préface de cent pages.

Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire en entier cet écrit aussi long qu'intéressant, nous allons en donner une analyse.

"Je réponds le moins possible aux critiques, dit M. Alexandre Dumas; cela me prendrait trop de temps. Je fais une exception pour vous, car vous appartenez à un groupe d'élite officiant en un lieu consacré."

La discussion peut prendre entre nous des proportions qui ne me déplaisent pas, et je m'y hasarde bravement; ma réponse servira de préface à mon œuvre, et l'objet du litige se trouvera ainsi immédiatement après sous les yeux du lecteur.

M. Dumas passe après ce début sur le terrain de la discussion, qui est toujours le même qui servit de base à la polémique soutenue avec M. d'Ideville: "Je suis celui qui a dit: *Tue-la!* vous, vous êtes celui qui *me défendez de la tuer*."

D'après M. Dumas, la défense de tuer procède de la loi, œuvre des hommes et par conséquent faillible et incomplète. De là le droit que l'auteur de *la Femme de Claude* se croit de la discuter.

Mais M. Cuvillier-Fleury s'étant appuyé, pour soutenir sa thèse, non-seulement sur la loi humaine, mais sur la loi du Christ, loi qu'il croit divine et indiscutable, M. Dumas lui décoche cette apostrophe:

Ici (passez-moi le mot, monsieur, mot que je ne me permettrais si je faisais ou même si je devais faire partie un jour de l'Académie), ici vous *trichez*. Sommes-nous dans la loi humaine ou dans la loi divine? Sommes-nous dans le Code ou dans l'Evangile? Je sais bien ce que vous allez me répondre. Vous allez me répondre que nous sommes dans les deux, comme citoyens dans la loi de notre pays, comme membres de la société française dans le Code français, comme membres de la grande famille humaine dans l'Evangile divin. Soit; il s'agit alors pour le législateur de mettre en accord les deux lois, le Code et l'Evangile. L'a-t-il fait, ce législateur?

M. Dumas soutient que non, que ces deux recueils sont en contradiction et en antagonisme et que, tandis que l'Evangile proclame tous les hommes frères, le Code ne vise que leurs haines mutuelles. Et, pour rendre plus sensible cette contradiction, M. Dumas rappelle les méfaits et la condamnation de Troppmann, qui cependant, "s'il s'est repenti bien sincèrement au moment de mourir, a réjoui le ciel quand il y est arrivé."

L'auteur de la préface part de là pour démontrer qu'il faut séparer l'examen des deux lois.

Rappelant la tirade où le prince de Monaco de *Rabagas* raconte que, quoi qu'il fasse, l'opposition y trouve à redire, M. Dumas se dit exactement dans la même situation.

Si *je pardonne* à la dame aux Camélias, je réhabilite la courtisane; si *je ne pardonne pas à la femme de Claude*, je prêche le meurtre. Si je ne mets pas d'honnêtes femmes en scène, je ne me plais que dans la peinture du vice: si j'en mets une comme Mme Aubray, la princesse George ou Rebecca (c'est vous même qui parlez, monsieur), "ces bonnes créatures, ombres légères et indécises, matrones ou confidentes, innocence ou repentir, n'ont jamais la valeur d'une sérieuse antithèse ou d'une véritable rédemption."

Comment vous le faut-il monsieur?

Après avoir passé en revue toutes ces pièces, M. Dumas continue:

N'importe, il est convenu que je ne présente et glorifie sur la scène que des coquines, des exceptions abominables, que j'ai perdu ainsi le droit de parler de vertu et d'honneur, puisque c'est moi qui ai corrompu les sociétés modernes, lesquelles, avant mon apparition, n'étaient que troupeaux de blancs moutons, qu'il suffisait d'une houlette à rubans roses pour mener de leur naissance à leur mort; que je soutiens des thèses insoutenables, surtout en un lieu qui n'est fait que pour la récréation des honnêtes gens (et les autres, n'y viennent-ils jamais?); finalement que je suis devenu un danger public en attaquant les lois de mon pays, jusqu'à conseiller aux maris de tuer leurs femmes.

Les plus indulgents ou les plus malins déclarent tout simplement que je suis fou et que mon cas relève des docteurs Blanche ou Moreau.

En passant il décoche ce trait à l'académicien M. Cuvillier-Fleury:

Vous déclarez que le public ne veut pas de mes conseils et, pour que le trait pénètre mieux, vous l'aiguisez de cette citation:

Qui n'a pas l'esprit de son âge,
De son âge a tout le malheur,

et vous ajoutez, avec cette assurance d'un érudit qui a reçu ses pouvoirs de l'Université ou de l'Académie: "comme a dit La fontaine."

Et c'est de Voltaire! Je ne le dirai pas, soyez tranquille.

Sachez seulement que ces vers appartiennent aux stances qu'il fit à Mme Duchatelet en 1741, et, comme vous aurez peut-être un jour à refaire cette citation (une citation peut servir plusieurs fois), permettez-moi de vous offrir la strophe entière afin que vous ne vous trompiez plus:

Des beaux lieux où le Dieu du vin
Avec l'Amour tient son empire,
Le Temps, qui me prend par la main,
M'avertit que je me retire.
De son inflexible rigueur
Tirons au moins quelqu'avantage;
Qui n'a pas l'esprit de son âge
De son âge a tout le malheur.

Revenant au droit de juger la loi humaine et la loi divine, que M. Cuvillier lui dénie, M. Dumas le revendique en ces termes:

Un simple homme de lettres, comme vous et moi, M. de Voltaire, déjà nommé, qui n'avait reçu aucune mission de ce genre de la société, a pris dans sa conscience le droit de discuter les jugements des juges, et de venger et réhabiliter la mémoire et la famille de cet innocent du crime commis par les pouvoirs constitués auxquels vous voulez absolument qu'on appartienne pour oser dire une vérité aux hommes. Ce jour-là, ce sont les juges et les prêtres qui ont été des imbéciles ou des misérables; c'est l'homme de lettres, sans mandat et sans siége, qui a fait fonction effective de prêtre et de juge.

Voici la conclusion de la partie parue de la préface qui constitue ce que l'on pourrait appeler l'avant-propos de la réplique:

Libre aux magistrats et aux prêtres de mépriser ma profession et de ne pas descendre jusqu'à moi; libre à moi de respecter la leur et d'essayer de monter jusqu'à eux; et si je vous demandais à vous-même, monsieur, quel a été, non-seulement le plus grand, mais le plus utile, de ce petit comédien excommunié qu'on appelle Molière, ou de ce grand prélat qui avait reçu de la société le droit d'excommunication qu'on appelle Bossuet, vous seriez peut-être bien embarrassé—ou bien injuste.

Eh bien, monsieur, puisque vous m'avez interpellé, puisque vous me demandez de haut, comme vous avez l'habitude et probablement le droit de le faire: "Qui êtes-vous? A qui vous attaquez-vous? Qui vous fait juge et quels sont vos instructions?" Je vais tâcher de répondre à votre interpellation et à votre demande, qui font certainement allusion à ma folle jeunesse et à mes débuts dans la carrière.

LES ŒUFS DE PAQUES.

Nous trouvons ce qui suit des *Guêpes* d'Alphonse Karr:

Voici le moment où on vendra, et on donnera les œufs de Pâques.

Aux premiers temps du christianisme, la race slave eut, disent les historiens religieux, beaucoup plus de peine que les autres à accepter les austérités du carême et à s'y accoutumer.

En effet, la sobriété est naturelle aux peuples du Midi—ils naissent avec trois verres de vin de Champagne dans la tête, un quatrième les grise, un cinquième les rendrait fous—ils se nourrissent de *far niente*—et se grisent de soleil.

Mais les peuples du Nord ont besoin d'une alimentation plus forte, plus substantielle, plus excitante.

Eh bien! ces peuples du Nord sont aujourd'hui les seuls qui prennent au sérieux et le jeûne et le maigre.

On comprend que, le carême fini, ils se réjouissent plus que les autres de la cessation de privations réelles qu'ils se sont imposées—et que leur joie se manifeste par la multiplicité et le luxe des œufs de Pâques;—ils en font qui sont en porcelaine et ornés de peintures précieuses.

A l'imitation des Russes, on a beaucoup depuis quelques années perfectionné en France ces œufs symboliques.

Personne n'a dépassé cependant un Français qui a envoyé à la dame de ses pensées un œuf géant.

Il savait que la belle rebelle (rebelle veut dire qu'une femme qui se défend est deux fois belle); il savait que la belle avait un protecteur à voix qui lui avait tout.... jusqu'à une calèche à huit ressorts, avec une paire de chevaux isabelle de trente mille francs.

Il fit faire, construire, bâtir un œuf monumental qu'il lui envoya le jour de Pâques.

On ouvrit cet œuf, et il en sortit.... la calèche à huit ressorts et les deux chevaux isabelle, objet des désirs de la beauté ravie.

La princesse, vaincue par un amour capable de pondre un si bel œuf, en fit porter un autre quelques jours après chez le *prince Charmant*. Sans être aussi monstrueux que celui de l'amoureux, il avait bien cinq pieds de long et un demi-mètre de haut.

Ouvert, il montra la princesse elle-même étendue sur des feuilles de roses, et complètement sans plumes, comme il convient à l'habitante d'un œuf.

LES ŒUFS DE PAQUES.—L'origine des œufs de Pâques provient de ce que pendant plusieurs siècles il était impossible d'obtenir du clergé l'autorisation de manger des œufs pendant la Semaine-Sainte.

Cette rigide observance du carême fit venir l'habitude de conserver cuits les œufs qu'on ne pouvait plus manger ni vendre; on n'a commencé à les colorer que sous le règne de Louis XIV. Le premier industriel qui vendit des œufs rouges fut un nommé [illegible], à l'enseigne "A la descente du pont Neuf, près de la Samaritaine."

Cette innovation eut un très grand succès, et Saint-Simon nous apprend, dans ses *Mémoires*, qu'il était d'usage, la veille de Pâques, d'envoyer dans le cabinet de Louis XIV des pyramides d'œufs coloriés, dont Sa Majesté faisait présent ensuite à ses courtisans.

Depuis cette époque, les œufs de Pâques ont subi tant de perfectionnements qu'aujourd'hui ce ne sont plus des œufs proprement dits, mais des boîtes à surprises, des écrins de bijoux, se vendant parfois jusqu'à 2 et 3,000 fr.

Nous sommes loin des œufs rouges de Soirème, qu'il débitait sur le pont Neuf à raison d'un *liard la pièce*.

FEUILLETON.

UN MARIAGE TRAGIQUE

PAR

ERNEST DAUDET.

VI.

OU IL EST QUESTION DES PREMIÈRES MANŒUVRES DU COMTE DE MORANCÉ.

Prévenue par Roger qui, grâce à la confiance que son oncle lui avait un moment manifestée, en l'initiant à ses intentions, circulait librement autour d'elle, Juliette se préparait à la résistance, avec courage, mais l'âme pleine d'angoisse.

Ce n'est pas qu'elle doutât du résultat final de l'intrigue dont elle subissait le coup, sans en connaître les auteurs. Confiante dans son énergie, assurée de ne pas faiblir, elle savait bien qu'elle aurait raison des ennemis ligués contre elle. Mais, quelle jeune fille pourrait sans douleur affronter les colères paternelles et désobéir à des volontés que la morale qui les exprime rend sacrées?

Juliette pressentait des querelles, des larmes, des violences, tout le déchaînement des passions intimes qui engendrent ordinairement les drames de famille. Cette perspective l'épouvantait alors même qu'elle s'agitait, ne pouvant prévenir la crise, à la dominer.

Les jours qu'elle vécut dans ces anxiétés et dans ces transes furent douloureux, car plus était grande l'énergie de sa résistance, et plus elle pressentait de chagrins pour elle et pour sa mère.

Elle avait fait part de ses craintes à madame Miguelin, en lui racontant les divers incidents que l'on connaît. Mais, anéantie par avance, à la seule pensée qu'elle serait exposée à la fois à subir les colères de son mari et à voir couler les larmes de sa fille, la pauvre femme ne conservait même pas assez de sang-froid pour arracher à Miguelin une confidence et surprendre ses intentions.

Juliette s'attendait à toute heure à être appelée par lui et initiée au projet dont elle devait devenir la victime.

Mais il ne se pressait pas de l'entretenir.

C'est qu'il n'avait osé prendre encore une décision, et que Morancé, d'ailleurs, ne se montrait pas prêt à lui demander la main de Juliette. Il ne pouvait après tout, avoir l'air de la lui jeter à la tête, en amenant l'entretien sur ce sujet délicat.

Le comte patientait. Tenu par Coralie Rosslier dans la confidence de l'indécision de Miguelin, il dressait ses batteries.

C'était un habile homme, peu accessible au découragement. Le voyage de Trouville ne lui ayant pas réussi, il cherchait un autre procédé qui le fixât solidement dans la confiance de Miguelin et détruisît les préventions dont ce dernier semblait pénétré.

Il était résolu à garder le silence jusqu'à. Il voyait Miguelin tous les jours, mais il veillait sur lui-même, afin de ne pas dire un mot qui pût trahir ses intentions. Il ne voulait demander la main de Juliette que lorsqu'il serait certain de l'obtenir, soit qu'il parvînt à vaincre les préventions du financier, soit que, mis en présence de la jeune fille, il sût la captiver, l'intéresser à sa cause et faire d'elle sa complice.

Mais, pour arriver à ce but, il fallait être introduit auprès d'elle, la voir, lui parler. Or, Miguelin ne se disposait pas à lui ouvrir les portes de sa maison.

Il résolut de les forcer et d'entrer quand même.

Les moyens qu'il employa révélaient une extrême habileté.

Mais, avant de les exposer, nous sommes obligés de conduire nos lecteurs dans ce qu'on est convenu d'appeler le monde des affaires et de décrire la physionomie de ce monde, durant la période qui s'est inscrite dans le second Empire.

Au milieu des travaux publics et des entreprises industrielles de toutes sortes qui ont employé et fait fructifier pendant de temps les capitaux en France, on distingue trois branches principales: la reconstruction de Paris, les chemins de fer et les valeurs mobilières.

En ce qui concerne les valeurs mobilières, une multitude d'affaires se sont fondées en faisant appel au crédit. Elles ont encombré le marché, financier de titres nombreux dont on ne peut apprécier la diversité et la multiplicité qu'en étudiant avec un peu d'attention le tableau des actions cotées à la Bourse, depuis vingt ans.

La crédulité publique a été exploitée sur une large échelle.

On a vu les idées les plus audacieuses et les moins pratiques jetées en pâture à la soif de posséder qui s'est emparée du pays.

Tout a été prétexte à spéculation: les entreprises les plus saugrenues ont trouvé pour les soutenir de l'argent ou du crédit. Elles ont eu pour conséquence des ruines formidables, des fortunes inattendues, et, grâce au mécanisme de la Bourse, les habiles ont pu s'enrichir avec une facilité dont une morale, même relâchée, s'accommoderait difficilement, puisqu'elle n'est autre chose que la proclamation de l'inutilité du travail.

Le développement des voies ferrées a également eu pour résultat d'enrichir des personnages venus à Paris, sans autre ressource que le vêtement qu'ils portaient sur le corps et les quelques écus qui traînaient au fond de leurs poches.

On a vu des constructions de réseaux sollicitées et obtenues par des individus dénués de ressources, qui se cédaient l'opulence, en vendant, avec un gros bénéfice, le contrat qu'ils étaient parvenus à arracher au gouvernement.

Quant à la transformation de Paris, elle a été presque sous nos yeux l'origine de gains scandaleux.

En certaines occasions sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'appesantir, des spéculateurs se sont mis à l'avance en possession des projets du conseil municipal et du gouvernement. Ils ont acheté en bloc les immeubles que la pioche des maçons devait démolir en raison d'un tracé de rue et de boulevard à exécuter, et tiré ensuite un bénéfice exagéré de la nécessité de les exproprier où se trouvait le gouvernement.

C'est sur ces trois genres d'affaires que s'est portée l'activité industrielle et financière de ce temps. Mais, on peut dire que les opérations auxquelles elles donnaient lieu ont été le prétexte de supercheries éhontées et de déprédations sans frein. La justice les a souvent châtiées sans pouvoir y mettre un terme; elles lui ont échappé maintes fois et l'on peut caractériser le mouvement des capitaux pendant ces années si brillantes et si prospères à l'apparence, en disant que "c'était la bouteille à l'encre," ce qui signifie que le plus fréquemment les bénéfices n'étaient en rapport ni avec le capital exposé, ni même avec la valeur personnelle de ceux qui se les étaient acquis.

Bien qu'il se fût presque toujours tenu loin des spéculations, Morancé les connaissait assez cependant pour en entreprendre une et la diriger vers le succès. Il en avait conçu et étudié de nombreuses. Mais, toujours, au moment de les exécuter, il s'était trouvé en présence des difficultés que crée à un industriel l'absence ou l'insuffisance du capital dont il a besoin.

Quand, à son retour de Trouville, il forma le projet de se rapprocher de Miguelin, afin de le dominer plus vite et d'obtenir plus facilement la main de sa fille, il pensa que le meilleur moyen de réussir consistait à entrer en relations intéressées avec ce grand spéculateur, et que rien ne serait plus propre à se faire bien venir de lui que de l'associer à ses méditations un projet d'entreprise où le bénéfice serait d'une considérable que certain.

C'est en plus mauvaises que Morancé cherchait [illegible] qu'il découvrit au bout de quelques jours.

La terre patrimoniale qui lui était échue en héritage couvrait environ [illegible] hectares dans le département de l'Isère, en un endroit où les grandes lignes ferrées ne passaient pas, bien que ce fût une des régions les plus importantes du Dauphiné.

Faire un chemin de fer qui, partant de Grenoble, s'en irait vers la frontière, parallèlement à la ligne des Alpes, ce qui desservirait une partie de sa propriété, tel fut le plan que Morancé conçut et prépara afin de le soumettre à Miguelin.

Si ce plan était approuvé par l'Etat et arrivait à bonne exécution, Morancé y trouverait un gain considérable, autant parce qu'il participerait au bénéfice définitif, en sa qualité d'inventeur, que parce qu'il aurait facilement [illegible] cherait de ce fait une indemnité bien supérieure à la valeur de sa propriété.

Si le plan, au contraire, rencontrait des obstacles insurmontables, il n'en resterait pas moins à Morancé l'honneur de l'avoir conçu, ce qui suffirait à le représenter aux yeux de Miguelin comme un homme d'initiative, apte aux affaires et digne, dès lors, de devenir son gendre.

Il fit part de ses idées que le comte, qui alla trouver un matin au seuil l'hôtel Miguelin. Il trouva dans le salon, où on venait déjà entretenir le financier. Il remarqua [illegible] à faire une longue station, en attendant son tour d'être reçu.

Mais au reste, qu'il avait eu soin de faire tenir à Miguelin, fut un talisman enchanté qui lui ouvrit sur-le-champ les portes des appartements intimes.

Ceci se passait dans l'hôtel de l'avenue Marbeuf, où Miguelin se trouvait seul en ce moment, sa femme et sa fille habitant encore le château de Champrosay.

A travers plusieurs pièces somptueusement meublées, Morancé vit Miguelin venir à sa rencontre. Ce simple trait lui donna une haute idée de soi-même et de ses vives espérances. Il n'avait pas revu le célèbre entrepreneur depuis leurs entrevues de Trouville et il connaissait trop son monde pour attendre grand'chose de ses souvenirs lointains, effacés déjà dans sa mémoire. Mais Miguelin se souvenait.

Il vint lui-même dans le salon d'attente et appelant Morancé, il l'entraîna à la barbe de ceux qui, dès le matin, espéraient une audience.

—Quel bonheur pour moi, cher comte, lui dit-il. A quoi dois-je attribuer cette matinale visite?

—D'abord, au désir qui s'est emparé de moi de saluer un galant homme avec lequel j'ai si bien vécu à Trouville pendant quelques jours; ensuite à la volonté de lui exposer un projet dont la réalisation accroîtrait sa fortune et augmenterait la mienne.

A ces mots, et quelque respect qu'il témoignât au comte, Miguelin ne put s'empêcher de sourire. On lui avait souvent proposé des affaires magnifiques au dire des inventeurs, détestables selon lui, qu'il se défiait de ces propositions dont bénéficiaient si bien les hommes d'argent, et qui doivent, à croire ceux qui les font, enrichir ceux qui les écoutent.

—Excusez moi, [illegible] de s'enrichir vite à si bon marché!

Il ne laissa cependant rien paraître de son sentiment, et se contenta de dire à Morancé:

—Voyons votre projet.

Le comte exposa toute son demande à secours et commença l'exposé de son chemin de fer. Il fut éloquent, convaincu et sut faire pénétrer sa conviction dans l'esprit de Miguelin.

—C'est une affaire à étudier, objecta ce dernier; mais je la crois excellente.

—Elle l'est, monsieur; mais, j'en suis sûr, reprit le comte, non pas que nous ayons intérêt à construire nous-mêmes le chemin, mais parce que si nous obtenons la concession, il nous sera facile de céder notre contrat moyennant argent, après avoir constitué une société et nous y être fait une large part.

—C'est parfaitement dit, s'écria Miguelin. Dès à présent je consens à subvenir aux frais de l'étude préparatoire du chemin, me réservant d'apprécier ensuite ce que vaut l'affaire et ce qu'elle peut rapporter.

Morancé n'en demandait pas davantage. Cette promesse lui suffisait. Elle faisait de lui l'un des intimes de Miguelin, puisqu'elle l'autorisait à le voir à toute heure. Il passait désormais au rang des conseillers utiles et prêt à se perdre dans la foule choisie qui entourait le spéculateur. Il pouvait espérer la fortune.

A son émotion, on voyait bien qu'il ne doutait pas du succès, et qu'il comptait que, du même coup, la maison de Miguelin lui serait ouverte, et peut-être aussi que Juliette Miguelin deviendrait sa femme.

On nous pardonnera les détails techniques qui précèdent. Nous n'y insisterons pas autrement. Ils nous ont servi à indiquer par quel procédé Morancé fit un quelques semaines un pas décisif dans l'amitié de Miguelin.

L'étude du "chemin latéral du Dauphiné"—tel devait être le titre de l'entreprise—nécessita des entrevues nombreuses. On y parlait de tracés, de travaux d'art, de ballast, de concession, de constitution de société. Mais, à travers l'examen de ces questions arides, Morancé jetait le feu de son esprit ou plutôt de son "bagout parisien." Miguelin s'accoutumait à lui. Il aimait cette verve toujours prête, ce mélange incessant d'appréciations sérieuses et d'épisodes plaisants.

Puis, c'étaient des dîners, des soupers, des parties fines, fêtes brûlantes et fugitives, où Miguelin initié aux mystères de la vie parisienne, mordait avidement dans les plaisirs qui s'offraient à lui, et goûtait dans toute leur saveur ces fruits défendus.

(*A Continuer.*)

DIVERS.

Marine Dry Dock and Ship Yard Company.—Nouvelle-Orléans, 24 avril 1873.—Une élection de cinq Directeurs, pour l'année, aura lieu, au No 64 de la rue Carondelet, LUNDI, 5 mai 1873, de 11 heures du matin, à 1 heure de l'après-midi, conformément à la Charte.

CHAS. E. MORRISON, Secrétaire.

2 mai—3t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nouvelle-Orléans, 23 avril 1873.—A une réunion spéciale des Directeurs de cette Compagnie tenue ce jour, M. A. M. Pereira a été élu Président, et M. E. Conery, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

26 av—6t

Banque du Sud.—Nouvelle-Orléans, 25 avril 1873.—Une assemblée générale des Actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la banque, le 20 mai 1873, à midi.

Par ordre des Directeurs,

THOMAS LAYTON, Président.

27 avril—au 20 mai

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, au coin des rues White et Lafayette.—Nouvelle-Orléans, 25 avril 1873.—Les actionnaires de cette Compagnie sont notifiés que, en vue de l'augmentation du capital voté à la réunion générale, tenue à cet effet, le 20 de ce mois, les souscriptions seront journellement reçues au bureau de la Compagnie jusqu'au 5 du mois de mai, inclusivement, en proportion de leur stock, depuis 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

F. TIAME, Jr., Secrétaire.

26 avril—10t

La Compagnie de Soufre et de Mines du Calcasieu demande des propositions pour la construction d'un puits dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane.

Le but qu'elle a en vue en fouillant ce puits est d'atteindre un dépôt de soufre qui se trouve à une profondeur d'environ quatre cent quarante pieds. La nature du sol et l'épaisseur des couches est comme suit:

1° 160 pieds argile contenant du sable;
2° 170 pieds de sable mouvant;
3° 110 pieds de pierre calcaire ou à chaux, puis le banc de soufre, qui est d'une épaisseur d'environ cent dix (110) pieds.

La Compagnie soumettra un plan et un cahier des charges aux contracteurs. Elle a, sur les lieux, des engins et des machines d'extraction et des outils qu'il a importé d'Europe à l'effet d'employer le système Kind et Chaudron; un moulin à scie à vapeur, une abondance de bois de charpente, les bâtisses nécessaires, etc., etc. L'ingénieur de la Compagnie surveillera les travaux.

Les propositions seront reçues jusqu'au 1er juillet 1873.

S'adresser à

V. A. BELAUME, Secrétaire, Au No 1 rue de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 5 avril 1873. 8 avril—1m

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—A dater du 1er mai, les steamers ne viendront à Donaldsonville, le bateau au pied de la rue Calliope, tous les jours, à huit heures et quart, jusqu'à nouvel ordre, attendu que le train qui part du dépôt de la rue du Canal à sept heures partira plus tard que plus haut.

S. H. SCRANTON, Surintendant général.

2avril—6t

Commercial Insurance Company. (Compagnie d'Assurance du Commerce).—Conformément à la charte de cette Compagnie, une élection de vingt-cinq Directeurs pour l'année, aura lieu le deuxième lundi de mai 1873, sans les bureaux de la Compagnie, No 43 de la rue du Camp, le LUNDI, 12 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

23 av—au 1 mai

Taxes.

NOUS sollicitons des ordres pour le règlement des taxes de ville de l'année courante et des taxes arriérées. Nous avons constamment des certificats de ville, que nous vendrons en sommes au gré des acheteurs.

J. L. & R. H. LEVY, Courtiers, Au No. 126 de la rue Gravier.

4 av—1m

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DEPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais deux mois au moins.

Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition au No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Poeyfarre (ancienne Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant, Lock Box 745 du bureau de la Poste.

9av—1m

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 P. M.

L'intérêt alloué est de [illegible] pour Cent.

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. FAILLIE, Agent.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,

150......Rue du Canal......150

(Côté Bustie)

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, etc. [illegible]

PIERRE DUPONT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

[illegible]

COMPAGNIE

ADOLPHE LEMANNE,

207......[illegible]......207

[illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

159 rue des Remparts, [illegible]

MME E. BAUSSET, [illegible]

[illegible]

Consultations journalières tous les jours de 10 h. du matin à 3 h. P. M. E. BAUSSET.

30 mars—6m mar jeu dim

Machines à Vapeur Portatives de Hoadley,

ET un stock complet de MACHINES A COTON, A RIZ ET A SUCRE.

GEO. A. MARNARD,

Au No 12 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

13 avril—1m

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pesquier)

140......Rue du Canal......140

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode. 13 avril—3m—M pesm

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très recommandé par ceux qui [illegible]

C'est un Apéritif

[illegible]

Tous les Médecins

[illegible]

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes [illegible] de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

[illegible]

Le Sang

[illegible]

Aussi les Femmes Nerveuses

[illegible]

Les Habitants des Campagnes

[illegible]

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 20 et 21 de la rue du Camp,

Succursale, au No 588 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de menuisiers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

American Mutual Insurance Association of New Orleans,

AU No 25 DU COMMERCIAL PLACE, Entre les rues Camp et St-Charles.

Capital - - - - $500,000

(Entièrement payé pour le fait.)

[illegible]

D. LEUBRIE, Président.

R. MEYER, Secrétaire. C. [illegible], Surintendant des agences.

DIRECTEURS: [illegible]

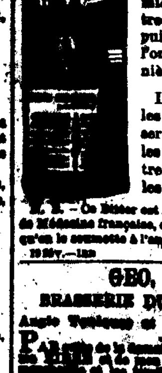

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour restaurer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, doit permettre l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire [illegible] qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Compagnie de Ligne de Steamers [illegible]

[illegible]

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 24 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

LEWIS T. MERROW & CO., No. 61, Great Street, Glasgow.

Compagnie Hambourgeoise Américaine.

POUR HAMBOURG,

via le Havre, [illegible], Cherbourg et le Hâvre.

Le Steamer Allemand,

GERMANIA,

Capitaine J. WINZEN,

partira MERCREDI, le 7 mai à [illegible]

WILLIAMS RUPERTI & CO., Agents

HAMBOURG.

[illegible]

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61 Broadway, New York.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord

[illegible]

Ligne Nationale de Steamers.

[illegible]

P. F. GODART. N° [illegible] de la rue du Camp.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants:

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
St-LOUIS,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Gager, commandant,

[illegible]

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 42.

POUR PHILADELPHIE, [illegible]

JUNIATA,

[illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

[illegible]

CAMELIA.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent. Aux Nos 15 et 16 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent, Nos 15 et 16 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

[illegible]

NATCHEZ.

[illegible]

Bâton Rouge.

[illegible]

STOMACH BITTERS!

HOME STOMACH BITTERS.

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Oustendyk,

Seul Agent au Sud. No 30 rue Tchoupitoulas

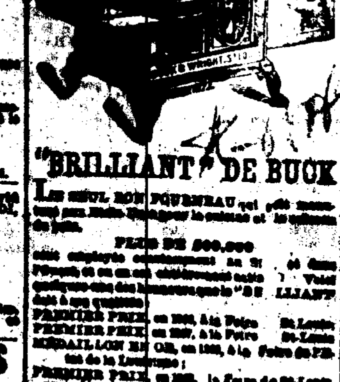

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui [illegible]

PLUS DE 300,000

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

[illegible]......RUE ROYALE......[illegible]

[illegible]

H. DECHAMPS,

[illegible]

EAUX-DE-VIE et VINS [illegible]
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, [illegible]
FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU [illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—[illegible]

Les WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN [illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant Général.

R. P. SHUTE, Agent général des Billets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[illegible]

TRAINS

[illegible]

PULLMAN'S PALLACE SLEEPING CARS [illegible]

S. H. SCRANTON, Gen'l Supert. R. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant général.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général.

Great Jackson Route.

[illegible]

E. D. FROST, General Manager. A. D. SHELDON, Agent.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES.

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est [illegible]

A vendre par J. S. LINGHAM, Au No 22 de la rue Union

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

[illegible]

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS: [illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

COMMERCE

(Commercial Insurance Company)

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, notaire, ce 16 avril A. D. 1873.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES [illegible] DIX pour cent d'intérêt [illegible]

J. H. OGLESBY, Président.

JOHN T. HARDIE, Vice-Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1873.

Association d'Assurances Mutuelles

—DE LA—

Nouvelle-Orléans,

Bureau, 106, rue du Canal.

CINQUIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:

Primes d'incendie	$[illegible]	
" maritimes	211,164 60	
" de rivières	146,124 [illegible]	[illegible]
En moins — primes non expirées	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Primes nettes acquises		[illegible]
Ajouté intérêt et loyer		[illegible]
Total		[illegible]
Pertes par les incendies	$17,033 71	
" sur les mers	[illegible] 17	
" sur les rivières	14,347 20	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses, Bureau et taxes	[illegible]	
Réduction (rebate)	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Profits nets		[illegible]

—ACTIF—

Balance due sur Stock-notes	[illegible]
Montants en mains et en banque	[illegible]
Billets et effets à recevoir	[illegible]
Actions et Bonds	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein	[illegible]
Primes sujettes à l'assessment dans les trimestres suivants, conformément à la charte	[illegible]
Total de l'actif	$1,347,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

G. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce septième jour d'avril 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Cavaroc,	Arthur Poincy,
Charles De Buyter,	J. Eglé,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. R. Lovett.

8avril—1m

VINGT-[illegible] ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, [illegible] 1873.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs [illegible]

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.

[illegible]

DIRECTEURS: [illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

[illegible] LOTS [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

SAISON DE PECHE 1873.

AU VIEUX PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

LE soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, lequel est considéré le plus complet et le mieux assorti qui ait jamais été importé en cette ville et dans toute une contrée [illegible]:

SEINES Coton et chanvre [illegible]
TREMAILLES [illegible]
EPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.
LIGNES soie, Fil et Coton.
BARBELETS manches et bouts.
BARBELETS simples.
HAMEÇONS anglais, [illegible]

Il invite [illegible]

A. THÈZE.

—A l'Enseigne du—

" Vieux Pêcheur, "

[illegible]......Passage de la Bourse......[illegible]

Entre St-Louis et Conti.

AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de [illegible]

E. H. REYNES & BRO.

[illegible]

CHANGE sur Paris et Londres

Change à vue sur New York, [illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

[illegible]......PASSAGE DE LA BOURSE......[illegible]

[illegible]

Cigares de la Havane et du Pays,

[illegible]

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer [illegible]

ED. L. ZELL & CO.,

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]......RUE ROYALE......[illegible]

[illegible]

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

[illegible]......RUE TCHOUPITOULAS......[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 123 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES

Aux plus Bas Taux du jour.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. EBERFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

Total de l'actif [illegible]

DÉCLARÉ:

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

RAPPORT TRIMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat.

(SYSTÈME MUTUEL)

[illegible], le 28 mars 1873, à la clôture des affaires:

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

DIVIDENDE DÉCLARÉ

[illegible]